

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 10 Octobre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15 Votants : 15

Présents : 12 Suffrages exprimés : 12

L'an deux mille vingt-quatre et le dix octobre à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CONSTANT Bruno, COUDURIER-FAURE Christiane, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, KONEY Amandine, LACOUR Delphine, Mallory PAGNEUX, PAQUELET Damien

Absents excusés : Fabrice CHEVRIER, Béatrice GROSBON, Mélanie TATON

Date de convocation : 3 Octobre 2024

Madame Amandine KONEY a été élue secrétaire de la séance.

Il n'y a pas de remarque sur le précédent compte rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

COMMISSIONS FINANCES ET SOCIALES

Décision modificative n° 2 – Budget communal

Monsieur le Maire informe son conseil que pour les amortissements 2024 il manque 0.50 €.

Il est donc nécessaire de faire les opérations comptables citées ci-dessous

DEPENSES Section Fonctionnement	DEPENSES Section Fonctionnement
Article 681/042 : + 0.50 €	Article 60611/11 : - 0.50 €
RECETTES Section Investissement	RECETTES Section Investissement
Article 28041512/040 : + 0.50 €	Article 10226/10 : - 0.50 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Objet : Décision modificative n° 2 – Budget assainissement

Monsieur le Maire informe son conseil que pour les subventions 2024, n'ont pas été budgétisées lors de l'établissement du budget.

Il est donc nécessaire de faire les opérations comptables citées ci-dessous :

DEPENSES Section Investissement	DEPENSES Section Investissement
Article 131/13 : + 16 946.00 €	Article 2156/21 : - 16 946.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Demande de subvention classe de neige

Monsieur le Maire lit à son Conseil un courrier reçu de Monsieur BELLENGUEZ, directeur de l'école, classe de CE2-CM1 et de Madame DEPARDON, classe de CM1-CM2. Ceux-ci rappellent que le projet classe de neige est un projet pédagogique et enrichissant pour les enfants de la commune qui leur permet de découvrir un nouvel environnement. Ils souhaiteraient donc mettre en place ce projet pour la semaine du 03 au 07 février 2025.

Pour ce faire, un plan de financement a été établi par Monsieur BELLENGUEZ et Madame DEPARDON, s'établissant de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement enfants + Repas (200x35)	7000 €	Familles	90 euros par enfants x35 = 3150 €
Hébergement accompagnateurs (5 accompagnateurs dont 2 gratuits par classe)	200 €	Commune	2000 €
Animations 4 veillées + Visites	890 €	Conseil régional	2650 €
Location pack ski de fond, sortie raquette...	6330 €	Coopérative scolaire (vente chocolat de Noël)	1330 €
Transport	2650 €	Sou des écoles	6440 €
		Subvention	
TOTAL	17 070.00 €	TOTAL	17 070.00 €

Ainsi, afin d'équilibrer le budget du projet pédagogique, ils demandent à la commune une subvention de 2000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

ACCEPTE de participer à hauteur de 2000 euros la demande de subvention pour le projet pédagogique de la classe de neige, payable au Sou des écoles.

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier

Subvention pour l'association de la cantine

Monsieur le Maire informe son Conseil que l'association de la cantine scolaire rencontre quelques difficultés financières, dues à une hausse des prix des prestataires de l'association.

Le trésorier de l'association a fait une demande de subvention en date du 04 Octobre 2024 à hauteur de 2500 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 2500 € à l'association de la cantine scolaire.

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

Validation devis

Monsieur le Maire informe son Conseil des devis suivants :

- Entreprise Stephane MALATIER (changement porte garage) à hauteur de 528,00 € TTC : validé par le conseil municipal
- SARL Chevalier Environnement (grillage stade de foot suite sinistre) à hauteur de 5553.04 € TTC : validé par le conseil municipal

Admission en non-valeur Budget assainissement

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier en date du 03 Octobre 2024.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 1179.95 € se décomposant comme suit :

Objet pièce	Objet	Nom du redevable	Montant TTC
2019-2-215	Redevance modernisation	POLLET Pascal	1.05
2022-4-201	Redevance modernisation	NUNES Miguel	4.05
2021-1-257	Redevance modernisation	TOUATI Farida	15.60
2019-2-215	Rôle assainissement	POLLET Pascal	20.90
2022-4-201	Assainissement	NUNES Miguel	36.30
2022-4-259	Redevance modernisation	TOUATI Farida	103.35
2021-1-257	Rôle assainissement	TOUATI Farida	193.60
2023-1-79	Assainissement	CORBNOD Sylvain	1.00
2022-4-259	Assainissement	TOUATI Farida	804.10
TOTAL			1179.95

DIT que cette dépense de 1179.95 € sera imputée à la nature 6541 du budget assainissement 2024 de la commune.

Objet : Admissions en non-valeur – Budget communal

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier en date du 03 Octobre 2024.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 25.30 € se décomposant comme suit :

Objet pièce	Objet	Nom du redevable	Montant TTC
2975310035	Ordre de reversement	Edf Collectivités	11.36
2017-249	Divers	BOULLY Ludovic	13.20
2020-408	Divers	FORAY Philippe	0.74
TOTAL			25.30

DIT que cette dépense de 25.30 € sera imputée à la nature 6541 du budget communal 2024 de la commune.

COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS

Objet : Location terrain communal de Madame BERTHAUD Bernadette

Monsieur le Maire informe son Conseil que Madame BERTHAUD Bernadette cesse l'exploitation du terrain communal à « Lusignat ».

Monsieur le Maire précise qu'une affiche est parue en grille depuis le 12 septembre 2024 donnant la possibilité à chacun de faire connaître le souhait d'exploiter ce terrain à partir du 1^{er} janvier 2025.

A ce jour, une candidature a été reçue au nom du GAEC de Lusignat, représenté par Monsieur GROSBON Vincent et Mme GROSBON Béatrice, intéressés par la parcelle D 1065 d'une surface de 0 ha 6590.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'octroyer le terrain communal au GAEC de Lusignat, parcelle D 1065 à « Lusignat ».
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prévenir le GAEC de Lusignat et d'établir le bail correspondant, et de signer tout document s'y rapportant.

Terrain agricole communal

Monsieur le Maire informe son conseil que Monsieur Michel GROSBON cesse son activité agricole. Une publicité étant obligatoire, celle-ci à l'affichage pour tout le mois d'octobre.

COMMISSION RENOVATION BÂTIMENT MAIRIE

ADAP Bâtiment mairie – Avancement du projet

Monsieur l'adjoint Maire informe le conseil qu'une rencontre a été faite avec le maître d'œuvre, le dossier de consultation des entreprises avance.

Des devis de recherche d'amiante sont proposés, le devis de l'entreprise B2E Ingénierie a été retenu pour un montant de 1920 € TTC, le devis de l'entreprise Alpes et Contrôle a été refusé pour 1920 € TTC.

Objet : Avenant devis I2b – ADAP Mairie

Vu la signature du marché du 16 février 2024 relative à la rénovation énergétique, la mise en accessibilité de la mairie et création de logements, conclu avec l'entreprise I2b.

Vu la demande de l'entreprise I2b en date du 20 septembre 2024 sollicitant une modification du marché, calculé comme suit :

	Enveloppe travaux de base	Complément enveloppe travaux	Montant total des honoraires
Enveloppe travaux	540 000.00 € HT	210 000.00 € HT	750 000.00 € HT
Taux de rémunération	9.01 %		
Forfait provisoire	51 232.00 € HT	16 841.00 € HT	67 523.00 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'avenant au marché de l'entreprise I2b, tel que représenté dans le tableau ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant de l'entreprise I2b.

COMMISSION CHEMINEMENT CENTRE BOURG

Avancement du chantier

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de finition sont en cours. Des arbres doivent être remplacés. Les travaux seront finis d'ici la fin l'année.

URBANISME

Dossiers en cours

- **1 Déclaration Préalable a reçu un avis favorable**
 - o DP 001 102 24 D 0037 – Mr Pierrick TARDIVEL – A1255– Mur de clôture
- **1 Permis de construire a reçu un avis favorable**
 - o PC 001 102 24 D 0013 – Mr Frédéric KONEY – A906– Construction garage

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Compte rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire fait un résumé et demande au Conseil s'il a des questions à la suite de l'envoi des différents comptes rendus de commissions.

COMMISSIONS COMMUNICATION, FÊTES ET CEREMONIES

Compte rendu Conseil des Jeunes

Madame l'adjointe au Maire fait le compte rendu de la dernière réunion faite le 18/09, un planning d'octobre à juin a été fait.

Compte rendu réunion Bibliothèque

Madame l'adjointe au Maire informe que les permanences scolaires de la bibliothèque ont commencé. Une animation « premières pages » avec goûter est prévu le 02 novembre. Un concours Lego se déroulera sur le mois d'avril ou mai 2025.

Préparation banquet communal

Monsieur le Maire propose de faire une réunion pour la préparation du banquet communal le jeudi 24 octobre à 19h00.

Divers

Monsieur le Maire fait part à son conseil du courrier du Conseil Départemental concernant le montant de la TADE.

La date du prochain conseil municipal a été fixé au jeudi le 21 novembre 2024 à 19h30.

NOM – PRENOM	SIGNATURE	NOM – PRENOM	SIGNATURE
BERTHET Paul		GROSBON Béatrice	Excusée
CHEVRIER Fabrice	Excusé	KONEY Amandine	
CONSTANT Bruno		LACOUR Delphine	
DESMARIS Christian		PAQUELET Damien	
DEVEYLE Arnaud		PAGNEUX Mallory	
COUDURIER FAURE Christiane		SAVOT Dominique	
FAURITE Séverine		TATON Mélanie	Excusée
FONTAINE Vanessa			